



Tiers-Lieux urbains & ruraux: innovation, socialisation !

Le terme « tiers-lieu » couvre un champ sémantique large. Leur diversité se retrouve sous la notion de **lieu hybride**, visant la **socialisation** et **l'innovation***.

Il n'est pas défini par une typologie de lieu : il peut aussi bien s'inscrire dans du bâti (*neuf ou ancien, friche industrielle ou agricole, anciens commerces ou logements, etc.*) que sur un espace naturel (*projets autour du maraîchage, de l'alimentation, des jardins partagés, etc.*), voire une zone plus large (*éco-village, quartier, etc.*).

Les tiers-lieux sont apparus dans un **contexte urbain** de l'appropriation de sites à l'abandon, manufacturiers (*New York*) ou militaires (*Christiania à Copenhague*) par des communautés d'habitants, pour des motifs économiques conjugués aux désirs d'inventer de nouvelles pratiques sociales (*arts, habitat, éducation, etc.*). Prenant d'abord la forme en France de friches culturelles, le terme s'y est élargi ces vingt dernières années à l'ensemble des lieux hybrides préfigurant des pratiques collaboratives innovantes, suivant des motifs marchands et/ou sociétaux.

Mais la campagne n'est pas en reste. Le développement des tiers-lieux est un levier de revitalisation en milieu rural et en périphérie des métropoles. Associé aux usages numériques, il apporte des réponses à deux enjeux essentiels : la remédiation de la relégation de ces territoires, et l'urgence de leur résilience écologique.

Les deux se combinent naturellement dans les projets de relocalisation de l'économie, de circuits courts et de réduction des kilomètres parcourus. Par exemple, un lieu intégrant les aspects *coworking* et/ou *fablab* permet :

1/ aux salariés ou collaborateurs d'éviter les déplacements pendulaires et de maintenir des actifs sur le territoire

2/ aux nombreuses entreprises unipersonnelles de s'épanouir dans un cadre collectif

3/ aux actifs de pouvoir séparer leurs cadres privé et professionnel

4/ aux associations et petites structures de se développer au moindre risque matériel (*mutualisation des locaux, services, ressources et équipements*)

Sous condition de placer sciemment l'enjeu de cohésion sociale au centre de son projet, le tiers-lieu constitue un outil important de la redynamisation des villages et centralités rurales.

Aux bouleversements inédits et aux incertitudes, les tiers-lieux répondent par l'expérimentation utile à la résilience.



* **Cartographie bêta des lieux hybrides :**

<https://www.espaceshybrides.fr/image/140524402136>

Sur les Tiers-Lieux :

<https://www.espaceshybrides.fr/>

Sur les Tiers-Lieux ruraux :

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/developper-un-tiers-lieu-en-milieu-rural-compte-rendu>

Ex. Amiens: « L'île aux fruits » & « La Machinerie »

<https://www.youtube.com/watch?v=SzwbK1CZgBI>

<https://www.youtube.com/watch?v=WefycXlpCtAO>

Ex. Ruralité: « Court Circuit » café solidaire (Caours) « Jardins Bioquesnois » (Beauquesne)

<https://www.courtcircuittabbeville.fr/htt>

<https://www.youtube.com/watch?v=9xguQoBLuSc>

Suivez le CAUE de la Somme

